



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving Unit
Procurement & Contracting Services Branch
VISITOR'S CENTRE
Royal Canadian Mounted Police
73 Leikin Drive, Mailstop 15
Ottawa, Ontario K1A 0R2

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries:

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE

Title – Sujet Pouch, Carbine, Single Magazine / Porte-chargeur simple, pour carabine		Date August 30, 2016 30 août, 2016
Solicitation No. – N° de l'invitation M0077-16-J616		Amendment No. – N° de la modification # 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client M0077-16-J616		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2 :00 pm EST	EDT(Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est) <i>or</i> EST (Eastern Standard Time) HNE (heure normale de l'Est)
On / le :	August 24, 2016 - 24 août 2016	
F.O.B. – F.A.B	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services		
Instructions		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Sonya.Dupont@rcmp-grc.gc.ca Procurement and Contracting Officer		
Telephone No. – No. de téléphone (613) 843-3819		Facsimile No. – No. de télécopieur (613) 825-0082



This amendment is raised to address the following:

- To respond to questions received during the solicitation period:

QUESTIONS AND ANSWERS

Question 1:

Para 4.1.8, Square Ring Plastic Buckle:

UTX (Unitex International) confirmed the style number is #4272 instead of HL-D0001. Supplier does not issue Certificate of Compliance, however, they will provide a letter to confirm their product is Duraflex #4272 instead.

Will the buckle and document be accepted in this requirement?

Answer 1:

Yes, the Duraflex style #4272 and letter will be accepted.

Question 2:

Para. 4.1.5.1 and 4.1.5.2, Nylon Webbing:

Will MIL-W-17337 with equivalent strength be accepted in this requirement?

Answer 2:

We will accept the Tape Craft N0015S-1 15/16 and N0015S-1 or equivalent webbing meeting MIL-W-17337 for this requirement.

Question 3:

What was the value of the last contract at contract award?

Answer 3:

The value of the last contract was \$173,116.00.

Question 4:

Is the "as and when requested" quantity taken into consideration at time of award when calculating the award cost?

Answer 4:

No, the "as and when requested" quantity is not taken into consideration at the time of award to calculate cost.

All other terms and conditions of the contract remain unchanged.



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission;

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 :

Para 4.1.8, Boucle en anneau carré en plastique :

UTX (Unitex International) a confirmé le numéro de style est # 4272 au lieu de HL-D0001. Le fournisseur n'émet pas de certificat de conformité, cependant, ils peuvent fournir une lettre à la place pour confirmer leur produit est Duraflex # 4272.

Est-ce que la boucle et le document seront acceptés dans cette exigence?

Réponse 1 :

Oui, le style Duraflex # 4272 et la lettre seront acceptés.

Question 2:

Para. 4.1.5.1 et 4.1.5.2, Sangles de Nylon:

Est-ce que la norme MIL-W-17337 avec une force équivalente être acceptée dans cette exigence?

Réponse 2:

Nous allons accepter la bande Craft N0015S-1 15/16 et N0015S-1 ou une sangle équivalente à MIL-W-17337 pour cette exigence.

Question 3:

Quelle était la valeur du dernier contrat à l'attribution du contrat?

Réponse 3:

La valeur du dernier contrat était 173,116.00 \$.

Question 4:

Est-ce que le «selon la demande» la quantité est prise en considération au moment de la récompense lors du calcul du coût de remise des prix?

Réponse 4:

Au cours du processus d'évaluation des soumissions, tous les éléments identifiés dans l'annexe A sont pris en considération pour calculer le prix total évalué. Selon l'article 4 de l'annexe A, l'entrepreneur est tenu de fournir certaines marchandises au Canada sur un «au fur et à mesure des besoins». Canada n'a pas l'obligation de demander ces marchandises en vertu du présent contrat. Si nécessaire, le "selon la demande" quantités (stock flexibles tailles réguliers) seront demandés par l'autorité contractante par une modification au contrat.



Tous les autres termes et conditions du contrat demeurent inchangés.